

## Plus de financement pour créer des places de crèches, le Plan Rebond prolongé en 2022 à hauteur de 50 millions d'euros

50 M€ supplémentaires seront investis pour l'accueil du jeune enfant l'an prochain dans le cadre de la reconduite du plan Rebond pour 2022, a approuvé le conseil d'administration de la Caisse nationale des Allocations familiales, le 7 décembre 2021.

Adopté le 2 février dernier, avec un montant de 196,7 M€, le plan Rebond a pour objectif de soutenir les modes d'accueils des jeunes enfants et d'encourager l'investissement pour la création de nouvelles places de crèches.

Ainsi, au total, ce sont plus de 4 000 nouvelles places de crèches qui ont été décidées cette année pour proposer toujours plus de modes d'accueil aux parents pour leurs tout-petits.

Fort de ce premier bilan, le Plan Rebond est prolongé afin de maintenir ces aides exceptionnelles pour encourager le développement de nouveaux projets, notamment dans les territoires les plus démunis.

En 2022, les enjeux de ce plan se déclineront en 4 mesures :

1. Encourager l'investissement pour la création de nouvelles places grâce à **un plan d'aides exceptionnelles de 50 millions d'euros, reconduit en 2022**, reposant sur une majoration du barème des aides à l'investissement\*\*.

Le montant de l'aide maximale passe ainsi de 17 000€ à 22 500€ par place et par an pour tous les projets de crèches financés via la prestation de service unique (Psu).

En particulier, une majoration de 7 000€ est prévue pour tous les projets qui s'implantent dans les territoires prioritaires (quartiers prioritaires de la ville ou zones de revitalisation rurale) ou qui présentent un projet spécifique tourné vers l'accueil de public en insertion.

2. Alléger les charges des collectivités pour les places en crèches grâce à la majoration pérenne du barème du Bonus Territoire pour un montant total de 81 M€ en 2022.
3. Accompagner les nouveaux projets grâce à un nouveau Centre national d'appui Petite Enfance, véritable pôle de ressources et de conseils.
4. Encourager le développement des Maisons d'assistants maternels pour un montant total de 15,3 M€ en investissement immobilier et mobilier (extension de l'aide au démarrage).

\* Le communiqué en ligne sur [caf.fr](http://caf.fr) : « [Le conseil d'administration de la Cnaf décide un plan Rebond de près de 200 millions d'euros pour la Petite enfance](#) »

\*\* PIAJE : Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant



### Contacts presse

Virginie RAULT  
01 45 65 68 84  
07 78 95 49 90

Glen OUERDANE  
01 45 65 68 86

[presse@cnafr.fr](mailto:presse@cnafr.fr)

### **La Caisse nationale des Allocations familiales et les Caf**

*Les 101 Caisses d'allocations familiales versent les prestations familiales et sociales à 13,6 millions d'allocataires, soit 32,9 millions de personnes couvertes dont 13,8 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables. Le dernier [rapport d'activité](#) est en ligne sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr). Suivez notre actualité sur [@cna\\_factus](#)*